

Retraites : à vos calculettes !

Tous les calculs ci-dessous sont effectués avec les paramètres suivants :

• Code des pensions civiles et militaires actuel : 75 % du traitement détenu les 6 derniers mois ; valeur du point d'indice brut annuel actuel de 56,2323.

• Rapport Delevoye (pension par points) :

Taux retenu pour convertir en points les traitements sur l'ensemble de la carrière : **25,31 %** des traitements bruts (p. 17). **10 euros cotisés valent un point** (p. 7). **Valeur du point** servi pour la pension = **0,55 €** (p. 7).

-> Le nombre de points pour chaque exemple type est obtenu : en calculant la rémunération brute (traitement de base + primes) sur la base d'une valeur du point d'indice au 1^{er} février 2017 (inchangé depuis) de 56,2323 € annuels, échelon par échelon, en tenant compte du temps passé dans chaque échelon, multiplié par 0,02531 (= 25,31 % de retenue pour pension). Puis on convertit en pension annuelle en multipliant le nombre de points accumulé par 0,55 €. Enfin on divise par 12 pour obtenir le montant mensuel.

Dans tous les exemples, on a pris l'hypothèse d'une retraite complète au bout de 43 ans. Sur la base du seul traitement indiciaire, sans même prendre en compte la RAFP, **les fonctionnaires dans l'ESR perdent de 25 à 36 % de pension.**

BIATSS

Adj. administratifs, AT, Magasiniers

Ex. type : 10 ans dans le grade de base, 20 ans en principal 2^e classe, 13 ans en principal 1^e classe, termine au 10^e et dernier échelon, INM 466. Prime moyenne de 2900 € annuels.

Retraite mensuelle avec le régime actuel :

75 % de 2183,69 = **1637,77 €** bruts mensuels

Avec la retraite par points :

- traitement = 23625 pts, soit 1082,85 € mensuels

- primes = 3156 pts, soit 144,66 € mensuels

-> total = **1227,51 €** bruts mensuels

=> Perte = - **410,26 €** mensuels, soit - **25,05 %**

Bibliothécaires

Ex. type : 36 ans et demi dans grade de base, 6 ans et demi en hors cl., termine au 9^e échelon, INM 798. Prime moyenne de 5200 € annuels.

Retraite mensuelle avec le régime actuel :

75 % de 3739,45 = **2804,59 €** bruts mensuels

Avec la retraite par points :

- traitement = 36120 pts, soit 1655,52 € mensuels

- primes = 5659 pts, soit 259,39 € mensuels

-> total = **1914,90 €** bruts mensuels

=> Perte = - **889,68 €** mensuels, soit - **31,72 %**

Techniciens, SAENES, BAS

Ex. type : 14 ans en cl. normale, 16 ans en cl. supérieure, 13 ans en cl. exceptionnelle, termine au 10^e échelon, INM 569. Prime moyenne de 4000 € annuels.

Retraite mensuelle avec le régime actuel :

75 % de 2666,35 = **1999,76 €** bruts mensuels

Avec la retraite par points :

- traitement = 27083 pts, soit 1241,30 € mensuels

- primes = 4353 pts, soit 199,53 € mensuels

-> total = **1440,83 €** bruts mensuels

=> Perte = - **558,93 €** mensuels, soit - **27,95 %**

IGE

Ex. type : 26 ans en cl. normale, 17 ans en hors cl., termine au 9^e échelon, INM 798. Prime moyenne de 5800 € annuels.

Retraite mensuelle avec le régime actuel :

75 % de 3739,45 = **2804,59 €** bruts mensuels

Avec la retraite par points :

- traitement = 38252 pts, soit 1753,24 € mensuels

- primes = 6312 pts, soit 289,31 € mensuels

-> total = **2042,55 €** bruts mensuels

=> Perte = - **762,04 €** mensuels, soit - **27,17 %**

Assistants ingénieurs

Ex. type : 43 ans dans le même grade, termine au 16^e échelon, INM 627. Prime moyenne de 4600 € annuels.

Retraite mensuelle avec le régime actuel :

75 % de 2938,14 = **2203,61 €** bruts mensuels

Avec la retraite par points :

- traitement = 32539 pts, soit 1491,40 € mensuels

- primes = 5006 pts, soit 229,46 € mensuels

-> total = **1720,82 €** bruts mensuels

=> Perte = - **482,75 €** mensuels, soit - **21,91 %**

IGR

Ex. type : 24 ans en 2^e cl., 13 ans en 1^e cl., 6 ans en hors cl., termine au 4^e échelon, INM 972. Prime moyenne de 7800 € annuels.

Retraite mensuelle avec le régime actuel :

75 % de 4554,82 = **3416,00 €** bruts mensuels

Avec la retraite par points :

- traitement = 43620 pts, soit 1999,26 € mensuels

- primes = 8488 pts, soit 389,08 € mensuels

-> total = **2388,34 €** bruts mensuels

=> Perte = - **1027,66 €** mensuels, soit - **30,08 %**

ENSEIGNANTS

Certifiés

Ex. type : 30 ans en cl. normale, 13 ans en hors cl., termine au 6^e échelon, INM 798. Montant moyen des primes et HC de 4640 € annuels (PES + 3360 € d'HC/an).

Retraite mensuelle avec le régime actuel :

75 % de 3739,45 = **2804,59 €** bruts mensuels

Avec la retraite par points :

- traitement = 37353 pts, soit 1712,01 € mensuels

- primes = 5050 pts, soit 231,45 € mensuels

-> total = **1943,46 €** bruts mensuels

=> Perte = - **861,13 €** mensuels, soit - **30,70 %**

Maîtres de conférences

Ex. type : 25 ans en cl. normale, 18 ans en hors cl., termine au 6^e échelon, INM 972. Montant moyen des primes et HC de 3500 € annuels (PES de 1260 €/an + 8 ans de PEDR à 3500 € + 1890 € d'HC/an).

Retraite mensuelle avec le régime actuel :

75 % de 4554,82 = **3416,00 €** bruts mensuels

Avec la retraite par points :

- traitement = 48943 pts, soit 2243,26 € mensuels

- primes = 3809 pts, soit 174,58 € mensuels

-> total = **2417,84 €** bruts mensuels

=> Perte = - **998,16 €** mensuels, soit - **29,22 %**

Agrégés

Ex. type : 30 ans en cl. normale, 13 ans en hors cl., termine au 4^e échelon, INM 972. Montant moyen des primes et HC de 4640 € annuels (PES + 3360 € d'HC/an).

Retraite mensuelle avec le régime actuel :

75 % de 4554,82 = **3416,00 €** bruts mensuels

Avec la retraite par points :

- traitement = 45752 pts, soit 2088,71 € mensuels

- primes = 5050 pts, soit 231,45 € mensuels

-> total = **2320,16 €** bruts mensuels

=> Perte = - **1095,84 €** mensuels, soit - **32,08 %**

Professeurs des universités

Ex. type : 15 ans MCF, 17 ans PU 2^e cl., 11 ans PU 1^e cl., termine au 3^e échelon, INM 1173. Montant moyen des primes et HC de 4000 € annuels (PES de 1260 €/an + 4 ans de PEDR à 3500 € + 4 ans de PEDR à 5000 € + 1890 € d'HC/an).

Retraite mensuelle avec le régime actuel :

75 % de 5496,71 = **4122,53 €** bruts mensuels

Avec la retraite par points :

- traitement = 52999 pts, soit 2429,11 € mensuels

- primes = 4353 pts, soit 199,53 € mensuels

-> total = **2628,64 €** bruts mensuels

=> Perte = - **1493,89 €** mensuels, soit - **36,24 %**

Le basculement dans un système d'État où le montant des retraites pourra varier à tout moment

Le nouveau système dépendrait du budget de l'État et le montant des retraites pourrait être ajusté à tout moment en fonction des besoins budgétaires, de paramètres démographiques ou économiques ... Le nombre de points accordés comme leur valeur pourront varier à tout moment !

La « clause du grand-père » : un aveu concernant la programmation de la baisse des retraites !

Pour essayer de déminer le terrain avant le 5 décembre, le gouvernement a évoqué l'éventualité d'une « clause du grand-père », qui ferait que seuls les nouveaux entrants sur le marché du travail seraient concernés par la réforme. C'est reconnaître que la réforme est défavorable et ne pourra qu'entraîner une baisse drastique du montant des pensions !

Tous concernés : en grève à partir du 5 décembre pour défendre nos retraites !

Les jeunes, dont beaucoup d'étudiants dont la précarité est déjà très grande, comme l'a montré le drame de Lyon, seraient encore plus pénalisés. Les retraités seraient aussi concernés, puisque, même calculées selon l'ancien système, leurs retraites basculeraient dans le nouveau système « universel ». Quelles que soient nos carrières, quelle que soit la date prévisible de notre retraite, nous sommes tous concernés !

Les appels à la grève illimitée à partir du 5 décembre à la RATP, à la SNCF, dans les transports, dans la chimie, le bâtiment, l'agroalimentaire... montrent la voie.

=> **Tous ensemble, personnels et étudiants précarisés, pour le retrait du projet de casse de notre système solidaire de retraite, pour le maintien du code des pensions civiles et militaires et des 42 régimes existants !**

Avant la manifestation (départ 10H30 devant la Bourse du Travail)

AG le 5 décembre à 9H

à Tréfilerie pour voter la grève et sa reconduction !